

➤ PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2011

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les grandes masses de l'exécution du budget 2010 et les prévisions pour 2011.

Pour 2010, la section fonctionnement en dépenses 755 000 €, en recettes 1 088 000 €, la section investissement en dépenses 401 000 €, en recettes 339 000 €, soit un résultat d'environ 271 000 €.

Pour 2011, le budget prévisionnel de fonctionnement sera de l'ordre de 905 000 € et celui d'investissement de 475 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de recours à l'emprunt en 2011. Vu les perspectives financières pour les collectivités, 2011 sera une année de prudence avec des investissements limités : reconduction de programmes déjà inscrits en 2010 (rond-point du CFA, sanitaires de la salle de spectacles et de la mairie, sanitaires publics...) et inscription de 4 nouveaux programmes pour un montant global de 45 000 € (aménagement de locaux, achats d'équipements, embellissement, signalétique).

➤ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (ex DGE)

Monsieur le Maire indique que le dossier de demande de dotation doit être déposé avant le 15 mars.

Le Conseil décide de présenter un projet pour le remplacement des ouvertures (portes et fenêtres) et l'équipement en volets roulants de l'École et la cantine pour un montant d'investissement estimé à 30 500 € TTC.

➤ RENOUVELLEMENT CONVENTION F.O.L. 81

Cette convention triennale entre la Mairie et la F.O.L. (Fédération des Œuvres Laïques) doit être renouvelée d'ici fin août 2011. Il s'agit de permettre aux enfants de l'école, par une participation financière de la municipalité, d'accéder à des spectacles proposés par la F.O.L.

Après une rencontre avec la représentante de la F.O.L., il est proposé de retenir le principe de participation à 2 spectacles par an, ce qui correspondrait aux souhaits exprimés par l'École. Le coût pour la Mairie sera de 3 à 4 € par enfant et par spectacle.

Une délibération sera proposée en ce sens prochainement.

➤ MARCHÉS PUBLICS : guide des procédures

Après l'exposé du Maire présentant les procédures relatives à la passation de marchés publics, vu la nécessité de se mettre en conformité avec les dispositions du Code des Marchés Publics et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter ces procédures et précise que les marchés passés par la Mairie devront désormais respecter les règles suivantes :

➔ **Moins de 4 000 €** : ni publicité, ni consultation.

➔ **De 4000 à 24 999 €** : consultation écrite de plusieurs fournisseurs pour obtenir des devis et affichage d'un avis d'information en mairie + publication sur le site Internet de la commune.

➔ **De 25 000 à 89 999 €** : publication succincte dans la presse locale, sur le site Internet de la commune + contact de plusieurs fournisseurs pour obtention de devis.

➔ **De 90 000 à 4 845 000 €** pour des marchés de travaux et de **90 000 à 193 000 €** pour des marchés de fournitures et services : procédure adaptée avec constitution d'un DCE (dossier de consultation des entreprises), respect d'un délai de 15 jours pour le dépôt des offres, avis motivé de la commission d'appels d'offre, négociation possible avec les candidats avant choix définitif.

➤ ACHAT DE LICENCE IV

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'achat de la licence IV de l'ancien bar pour un montant de 6 000 €.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Recensement de la population** : il est terminé depuis le 18 février. 619 logements ont été recensés. La population devrait très sensiblement s'accroître.

➔ **Marquage au sol Salle de Sports** : le marquage pour la future activité de badminton sera effectué cet été.